Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/10/2026 - 40183 - 2024 B 02836 - 928 674 811 - 2S TAXI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026

cerfa

N° 11084*28
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/05/2024	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A — IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
2S TAXI - SIREN : 928674811	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	Ancienne adresse en cas de changement
12 RUE JULIE DEMOUIS 31200 TOULOUSE FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B — ACTIVITÉ

Activités exercées	TRANSPORT DE VOYAGEUR PAR TAXIS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C — RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	34 415		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐

Bénéfice ou déficit exonéré — Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)

Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)

Base d'imposition :		Taux d'imposition :	

D — IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E — CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F — COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	SAGE

COMPTABLE ET/OU CONSEIL

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	Nom du prestataire ECF	

Certifié conforme à l'original
Le Président.

55

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

						Si déposé néant, cochez la case :		[X]
G	**RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**							
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même						a	
	payées par un établissement chargé du service des titres						b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:							c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts							d	
Montant des autres distributions:								
							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %							i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							j	
Montant des revenus répartis						*Total (a à h)*		
H	**RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS**							
Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
I	**DIVERS**							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
J	**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MVLT imposées			à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
K	**OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS**							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus délivrés								

DGFIP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | 2S TAXI - SIREN : 928674811 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 20 | Durée de l'exercice précédent | 20 |

Exercice N clos le | 31/12/2025 |

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	19 345	030	7 334	12 011
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044	19 345	048	7 334	12 011
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	4 536	074		4 536
	Charges constatées d'avance	092		094		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	18 011	086		18 011
	TOTAL II	096	22 547	098		22 547
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	41 892	112	7 334	34 558

PASSIF

				Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	10
	Ecarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées		130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	29 253
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
	TOTAL I		142	29 263
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	129
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172	5 162
	Comptes courants d'associés		173	4
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
	TOTAL III		176	5 295
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	34 558

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	19 345
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

SS

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise **2S TAXI** - SIREN : **928674811**									☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									N clos le 31/12/2025	
Ventes de marchandises					dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	
Production vendue biens							215		214	
Production vendue services							217		218	135 018
Production stockée									222	
Production immobilisée									224	
Subventions d'exploitation reçues									226	
Autres produits									230	1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)									232	135 019
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									234	
Variation de stock (marchandises)									236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)									238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)									240	
Autres charges externes			dont crédit-bail mobilier		immobilier				242	91 527
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243	1 016	244	1 506
Rémunérations du personnel									250	
Cotisations sociales			dont cotisation personnelle de l'exploitant				380		252	
Dotations aux amortissements			dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		254	7 334
Dotations aux dépréciations									256	
Autres charges			Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262	8
			Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260			
Total des charges d'exploitation (II)									264	100 375
1 - Résultat d'exploitation (I - II)									270	34 644
Produits financiers						(III)			280	
Produits exceptionnels						(IV)			290	
Charges financières						(V)			294	
Charges exceptionnelles			Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			(VI)	347		300	229
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348			
Impôts sur les bénéfices						(VII)			306	5 162
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)									310	29 253
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	29 253	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles						322			
	Impôts et taxes non déductibles						324	5 162		
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987				342	
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Jeune entreprise innovante	989					
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346			350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	34 415	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356			
Déficits antérieurs reportables									360	
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	34 415	372	

55

DGFiP N° 2033-C-SD 2026
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : 2S TAXI - SIREN : 928674811 — Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale – Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460		462	17 000	464		466	17 000	
Autres immobilisations corporelles		470		472	2 345	474		476	2 345	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	19 345	494		496	19 345	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Terrains	510		512		514		516	
Constructions	520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546	
Matériel de transport	550		552	6 906	554		556	6 906
Autres immobilisations corporelles	560		562	428	564		566	428
TOTAL	570		572	7 334	574		576	7 334

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values – Court terme	Long terme – 19%	Long terme – 15% ou 12,8%	Long terme – 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19%	579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL			596	585	597	599

SS

DGFiP N° 2033-D-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 2S TAXI - SIREN : 928674811 — Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales agencements aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
	TOTAL à reporter 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée				374	9 123
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	7 152
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

SS

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2S TAXI - SIREN : 928674811				Néant [X]
Exercice ouvert le : 01/05/2024 et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois : 20		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :			376	
	Dont apprentis		657	
	Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
TOTAL 1			106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial			113	
Variation positive des stocks			111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
TOTAL 2			144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats			121	
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante			150	
TOTAL 3			152	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3			137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. **Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE**				
Mono-établissement au sens de la CVAE			020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation			186	

55

DGFiP N° 2033-F-SD **2026**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC FR

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2S TAXI - SIREN : 928674811 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	**901**		**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**902**	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	**903**	1	**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**904**	10
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	**905**	1	**TOTAL DES LIGNES 902 + 904**	**906**	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M. Nom complet SAOUD SABRI
Nom d'usage ..... % de détention 100 Nb de parts ou actions 10
Naissance : Date 08/04/1988 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE
Adresse :
12 RUE JULIE DEMOUIS
31200 TOULOUSE
FRANCE

55

DGFiP N° 2033-G-SD **2026**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant [X]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2S TAXI - SIREN : 928674811 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2026)
cerfa
N° 15252*12
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/05/2024 **au** 31/12/2025 **ou Année :** 2025		
Dénomination de l'entreprise : 2S TAXI		**Néant** ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 928674811	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale ***(article 223 A du CGI)*** **: la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration** ***(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)***		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables *(article 220 decies du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

SASU 2S TAXI

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 10 €uros

Siège social : 12 Rue Julie Demouis
31200 TOULOUSE

R.C.S. : TOULOUSE 928674811

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 4 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le 4 mai à quatorze heures, les actionnaires de la société :
2S TAXI
société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 €uros, se sont réunis au siège social, à TOULOUSE, 12 Rue Julie Demouis, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

Etaient présents :
Monsieur SAOUD Sabri propriétaire de 10 actions.

L'assemblée est présidée par :
Monsieur SAOUD Sabri, actionnaire unique président.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 10 actions, représentant plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- Les récépissés des lettres de convocation.
- Le rapport du Président.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
- Les textes des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025.
- AFFECTATION DU RESULTAT.
- APPROBATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT.
- QUESTIONS DIVERSES.

Puis lecture est donnée du rapport du président.

Après un échange de vues, et personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :
La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos de 31.12.2025 tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 29 253 €uros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

(Suite)

DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des actionnaires décide de répartir le résultat (bénéfice) ainsi qu'il suit :

- Report à nouveau..... 29 263 €uros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

La collectivité des actionnaires approuve la rémunération du président, Monsieur SAOUD Sabri pour l'exercice 2025, qui s'élève à 0 €uros.
L'actionnaire concerné ne prend pas part au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés donne quitus entier au président pour l'exercice de sa mission durant l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la présidence et les actionnaires présents.

Le président, actionnaire

SAOUD Sabri

SASU 2S TAXI

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 10 €uros

Siège social : 12 Rue Julie Demouis
31200 TOULOUSE

R.C.S. : TOULOUSE 928674811

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 MAI 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice social clos de 31.12.2025 d'une durée de douze mois, et soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat, et l'annexe relatifs audit exercice.

Tous les documents sociaux, compte de résultat, bilan, annexes, rapport de gestion vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions prévues par les dispositions légales réglementaires et statutaires.

Nous vous précisons que ces comptes, bilan et annexes, ont été établis conformément aux dispositions de la loi du 30 Avril 1983 et du décret du 29 Novembre 1983 pris pour son application, lesquels ont institué et rendu obligatoire un nouveau plan comptable.

Nous pourrons, après la lecture de ces documents, vous donner toutes précisions que vous souhaiteriez obtenir.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET RESULTAT CE CETTE ACTIVITE.

L'examen des comptes fait apparaître un chiffre d'affaires net hors taxes de :
135 018 €uros

L'exercice écoulé se traduit par un résultat net positif (bénéfice) de : 29 253 €uros.

Pour un total de bilan de : 34 558 €uros.

II. PROPOSITION D'AFFECTATION.

Nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit les résultats (bénéfice) :
- Report à nouveau..... 29 253 €uros.

.../...

III. DIFFICULTES RENCONTREES.
Néant.

IV. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.
Néant.

V. EVENEMENTS POSTERIEURS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.
Néant.

IV. QUITUS A LA GERANCE.
Après avoir approuvé les comptes, il vous appartiendra de donner quitus au président pour sa gestion en 2025.

Nous espérons que ce rapport de gestion vous a donné satisfaction et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions que nous allons soumettre à votre vote après avoir présenté vos éventuelles observations.

LA PRESIDENCE

